

PharmaNEWS

La lettre hebdomadaire de Pharmacie.ma

Numéro 551 - 5 octobre 2020

Éditorial Vaccin anti-Covid-19 : immunité et/ou humanité ?

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

La pandémie du Sars-CoV-2 s'est répandue comme une traînée de poudre. La deuxième vague tant redoutée est actuellement en train de déferler sur un bon nombre de pays entraînant la saturation des services de réanimation et une augmentation du nombre de victimes de cette pandémie.

Finalement, l'épidémie pressentie par de nombreux microbiologistes et virologues que personne ne voulait croire a fini par avoir lieu. La «fiction» a rejoint la réalité et a pris tout le monde au dépourvu.

Aujourd'hui, on compte sur ces mêmes spécialistes pour mettre au point un vaccin ou au moins identifier un traitement efficace pour espérer stopper ce décompte macabre.

En effet, le nombre de sujets atteints de Covid-19 est estimé à 34.000 000 à travers le monde avec plus de 1 millions de de victimes. Rien qu'aux États-Unis, le nombre de personnes touchées par le nouveau coronavirus a dépassé les 7 millions. Le Président des États-Unis, Donald Trump, qui vient d'être testé positif au Sars-CoV-2, est actuellement hospitalisé au centre médical militaire national Walter Reed. Si l'on se fie aux

déclarations de son médecin, il est actuellement en bon état.

Donald Trump, fervent défenseur de l'hydroxychloroquine (HCQ), devrait en principe suivre, cinq jours durant, une cure du Remdesivir associé au REGN-COV2, un cocktail d'anticorps produit par Regeneron. Ce médicament présenté comme promoteur n'a été testé pour le moment que sur 275 patients. En attendant qu'il soit approuvé par la FDA (Food and drug administration), il n'est administré aux patients que dans le cadre d'un usage compassionnel.

Sur le terrain, le rapport bénéfices/risques de la plupart des molécules n'a pas convaincu, y compris l'HCQ, molécule qu'un grand nombre d'études a «disqualifiée», comme l'a rappelé le Pr Bernard Bégaud, pharmacologue et ex-président de l'Université de Bordeaux-II, dans un entretien qu'il a accordé la semaine dernière au quotidien français «Libération».

Ce pharmacologue, qui a dirigé un des plus gros départements de surveillance des médicaments en France, estime que les données qui s'accumulent ne plaident pas en faveur d'un effet



significatif de l'HCQ, ni sur une diminution du risque de développer une forme grave liée à la Covid-19, ni sur le fait de prévenir la contamination ou le passage à la maladie.

Notre salut ne pourra finalement venir que d'un bon vaccin. Une course contre la montre a démarré depuis l'apparition de cette pandémie et eu égard aux premiers résultats obtenus notamment par les chercheurs d'Oxford, il est fort à parier qu'un vaccin efficace avec des effets indésirables limités sera mis sur le marché d'ici fin 2020 ou début 2021.

La question qui reste posée : est-ce que ce vaccin sera accessible à tous les pays, y compris ceux à faible revenu et dont l'économie a été mise à mal par cette pandémie ? En d'autres termes, est-ce que nous allons raisonner à la manière «chacun pour soi» ou allons-nous la «jouer collectif» et faire preuve de plus d'humanité !

Nous serons sans doute fixés dans les mois à venir...

Covid-19 : La start-up Apteeus aurait découvert un médicament efficace contre la Covid-19

Une start-up installée au sein de l'Institut Pasteur de Lille vient d'identifier en un temps record un médicament capable de réduire in vitro la charge virale des cellules infectées par le Sars-CoV-2.

Cette biotech, qui s'est spécialisée dans le repositionnement d'anciennes molécules en vue de les exploiter dans la prise en charge des maladies génétiques rares, essaye aujourd'hui d'identifier une molécule capable de réduire la charge virale des cellules infectées par le nouveau coronavirus.

Pour trouver rapidement de nouvelles indications et éviter les délais trop longs imposés par les essais cliniques qui précèdent la mise sur le marché de chaque nouveau médicament, cette start-up préfère passer au crible fin les médicaments existants et dont on connaît aussi bien la dose maximale que les éventuels effets secondaires. Grâce à cette approche, ladite biotech a pu mettre en place de nouveaux protocoles de soins en moins de 10 mois alors qu'habituellement une dizaine d'années sont nécessaires pour le développement complet d'un nouveau médicament.

Apteeus dispose d'un «catalogue» comportant plus de 2.600 médicaments dont certains ont été utilisés

sur les échantillons de virus cultivés par l'Institut Pasteur. Les manipulations sont effectuées en faisant appel aux robots de cet Institut. Les chercheurs se contentent d'évaluer les effets que produit chaque molécule sur l'activité du Sars-CoV-2.

L'une des molécules testée s'est montrée particulièrement efficace. Celle-ci réduit la charge virale dès que le patient manifeste les premiers symptômes du nouveau coronavirus. En théorie, cette molécule, administrée par voie orale, pourrait éviter l'aggravation de la maladie.

Son nom est, pour le moment, tenu secret afin de sécuriser son approvisionnement et d'éviter l'automédication.

Un brevet vient d'être déposé par Apteeus et par l'Institut Pasteur pour cette nouvelle indication. Fort de ce résultat in vitro, Apteeus

va devoir commencer des essais cliniques pour confirmer ou infirmer l'efficacité de ce «nouveau-ancien» traitement.

La start-up espère que ce traitement puisse être utilisé à grande échelle chez les patients affectés par la Covid-19 dès le début de 2021.

Source : www.midilibre.fr

La Direction du médicament et de la pharmacie a organisé une journée de travail dédiée aux guidelines des études de bioéquivalence

Selon un communiqué de la MAP du 2 octobre 2020, la ville de Rabat a



REVUE de presse

abrité une rencontre s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement des établissements pharmaceutiques industriels et la mise en œuvre de la Politique pharmaceutique nationale (PPN) qui encourage les médicaments génériques.

Lors de cette journée, qui fait suite au séminaire tenu les 28 et 29 mars 2019 à la capitale et qui a eu pour thème «Bioéquivalence : nouvelles dispositions réglementaires, lignes directrices internationales, défis et opportunités», l'Administration a présenté la première mouture des lignes directrices nationales pour les études de bioéquivalence. Elle a aussi apporté des éclaircissements sur les nouvelles dispositions du décret 2-17-429 du 23 jourmada II (1er mars 2019) modifiant et complétant le décret 2-12-198 du 21 rejeb 1433 (12 juin 2012) relatif à la bioéquivalence des médicaments génériques, notamment les cas de dispense de ces études, le protocole et le rapport d'étude de bioéquivalence ainsi que les procédures d'accréditation des centres d'études.

Lors de cette journée de travail à laquelle ont assisté les représentants des trois associations d'industriels ainsi que les représentants du Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs, les représentants de l'Administration ont mis en exergue l'importance des études de bioéquivalence. Ces études constituent le seul moyen de lever définitivement le doute qui plane sur

la qualité des médicaments génériques et sur leur efficacité.
Source : MAP

Santé Canada saisit les produits anti-acné Bielenda Dr Medica en raison d'un risque de présenter de graves effets indésirables.

Dans un communiqué daté du 3 septembre 2020, Santé Canada informe les utilisateurs de la crème contre l'acné pour le jour et la nuit et le tonique liquide contre l'acné Bielenda Dr Medica, qui sont non homologués, des risques graves que peuvent avoir ces produits pour la santé.

En effet, ces produits renferment l'acide azélaïque ou un dérivé qui sont des principes actifs à prescription obligatoire.

Santé Canada vient de procéder à la saisie de la crème en question chez le détaillant, The Deli Corner (Oshawa, en Ontario), et chez le distributeur, MAP International (Oakville, en Ontario). Il a aussi saisi le tonique contre l'acné chez le distributeur.

Le communiqué de Santé Canada rappelle que la vente des produits de

santé non homologués au Canada est illégale du fait que leurs innocuité, efficacité et qualité n'ont pas fait l'objet d'évaluation. Toujours, d'après le même communiqué, les produits non homologués peuvent être contrefaits, contaminés, contenir des ingrédients dangereux ne figurant pas sur l'étiquette ou carrément ne pas contenir le médicament indiqué sur l'étiquette. Donc, il s'agit de produits pouvant présenter de graves risques pour la santé.

Santé Canada rappelle également que les médicaments à prescription obligatoire ne doivent être administrés que sur les conseils d'un professionnel de santé qui en assure le suivi, parce qu'ils servent à traiter des problèmes de santé particuliers et peuvent avoir des effets secondaires graves.

Santé Canada conseille aux consommateurs de cesser l'utilisation de ces produits, de consulter un professionnel de santé en cas d'utilisation de ces produits et de notifier les éventuels effets indésirables.

Il leur conseille aussi de s'assurer avant d'utiliser tout produit de santé qu'il est autorisé à la vente au Canada. Les produits homologués ont un code d'identification.

Source : <https://www.newswire.ca>